

<b>LOGEMENT C-002</b>	<b>RDU / RDC</b>	<b>4 PIECES en duplex</b>
-----------------------	------------------	---------------------------

PIECES	SURFACE
Entrée	5,10 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	29,20 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11,00 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11,60 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10,20 m <sup>2</sup>
SDB	6,10 m <sup>2</sup>
SDE / WC	5,70 m <sup>2</sup>
Dgt 1	3,60 m <sup>2</sup>
Dgt 2	4,00 m <sup>2</sup>
WC	1,30 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES HABITABLES</b>	<b>87,80 m<sup>2</sup></b>

Terrasse	15,00 m <sup>2</sup>
Jardin	45,00 m <sup>2</sup>

Plan conforme à la réglementation PMR

**LEGENDE**

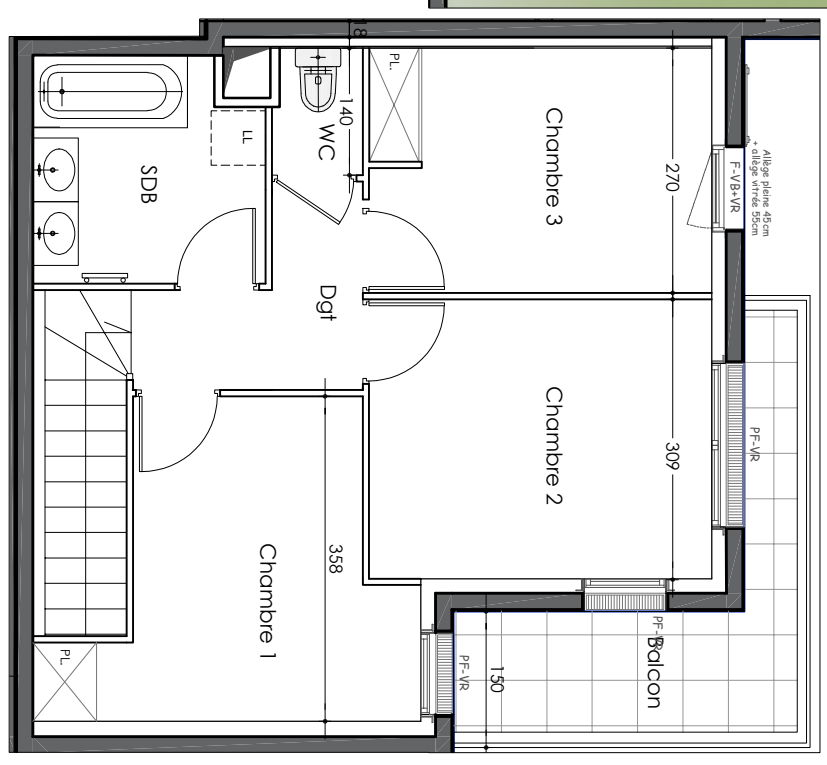
- Soffite/faux plafond
- Tableau électrique
- Chauffage individuelle
- Descente EP
- Gainie technique
- Rebarbée de poutre

- PF Porte-fenêtre
- F Fenêtre
- CU Cuisson
- R Réfrigérateur
- VB Volet Battant
- LV Lave Vaisselle
- LL Lave Linge
- V2 Volet Roulant
- PV Pare-vue
- 6c Gardie Corps

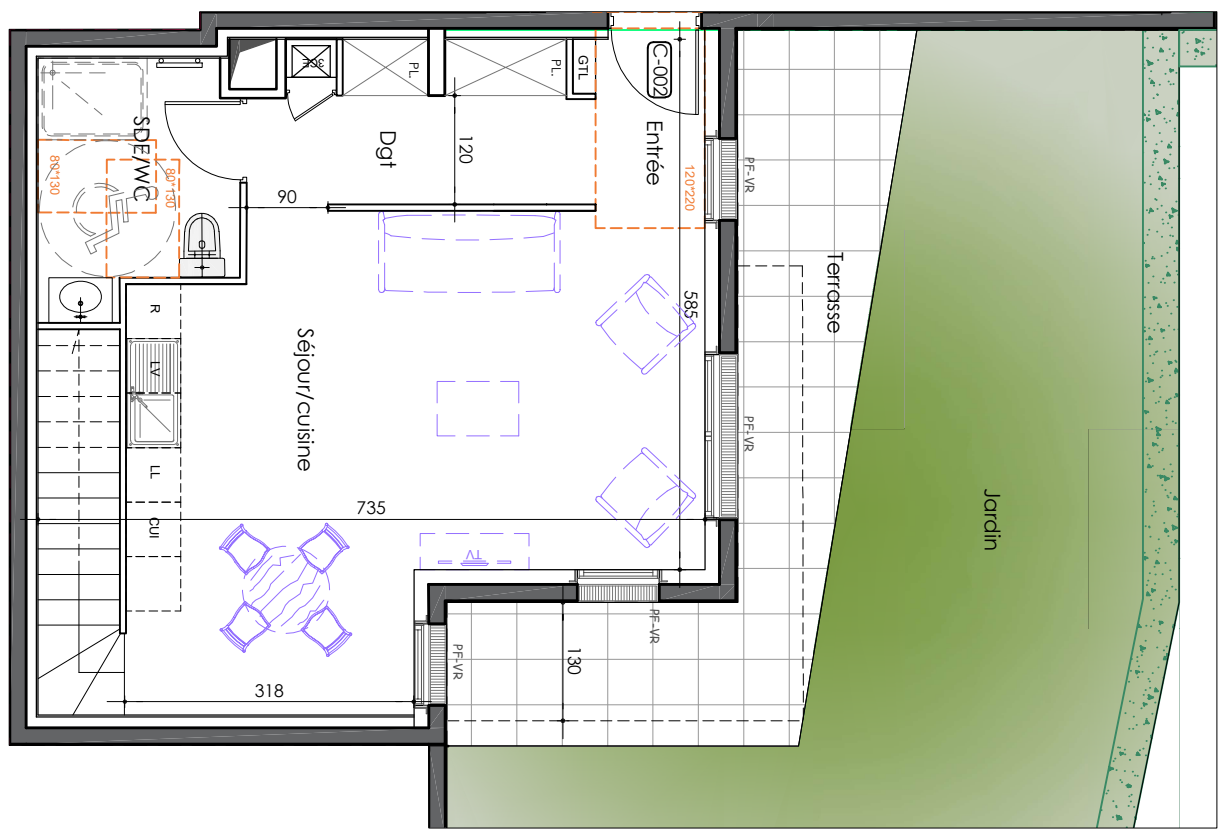
NOTA : - Hauteur sous plafond des pièces, sans mention particulière : 2,50 m  
- La surface habitable des pièces est incluse dans celle des pièces attenantes

INDICE : **A** Date : **05/03/2024**

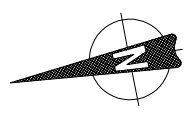
0 1 2 3m



**RDC**



**RDU**



NOTA 1 : Le présent plan exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement qui sont susceptibles de variations en fonction des nécessités techniques et/ou administratives de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions et les équipements. Les surfaces indiquées sont approximatives, les rebombées de poutres, les soffites, les faux-plafonds, la dimension des gaines techniques sont figurés à titre indicatif. Les équipements de cuisine ne sont pas fournis et les placards seront aménagés selon la notice de vente. Les jardins pourront avoir une pente supérieure à 5%.

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, la porte d'entrée, les gaines techniques, la position du tableau électrique et des menuiseries extérieures.